

MOULIN À PAROLE

Vincent Jacques le Seigneur
Directeur de la publication





Illustration de couverture :
Cordiste en opération sur un mât de mesure de vent.
Crédit :
Acrophoto/Acrotère

journal-eolien.org

Administration : Nathalie Bouhours
(tél. : 01 44 18 00 80)

Directeur commercial et publicité :
Jérôme Chabaudie (tél. : 01 44 18 73 47)

Directeur de la publication :
Vincent Jacques le Seigneur

Conseiller éditorial :
Vincent Boulanger

Rédacteur en chef adjoint :
Timothée Bongrain (tél. : 01 44 18 73 44)

Responsable des produits éditoriaux :
Romain David (tél. : 01 44 18 73 42)

Rédacteurs : Timothée Bongrain, Vincent Boulanger, Julien Courtel, Jens Förderer, Mamadou Kane, Raphaël Lévêque, Anne-Sophie Perraudin, Patrick Piro, Carole Rap, Marc Rapin, Mathias Schmid.

Secrétaire de rédaction :
Sabrina Moreau (tél. : 01 44 18 73 43)

Maquette – réalisation : Marie Agnès Guichard

IMPRIM'VERT®
Imprimerie de Champagne
Z.I. Les Franchises – 52200 Langres

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2017
ISSN : 2115-8207
Commission paritaire : 0418 G 93032

Éditeur : 
Observatoire des énergies renouvelables
146 rue de l'Université – 75007 Paris
Tél. : + 33 (0)1 44 18 00 80
www.energies-renouvelables.org

Ce numéro est imprimé sur du Cocoon Silk, un papier extrablanc, 100 % recyclé, certifié FSC® (issu de la gestion forestière responsable).



À quelques semaines d'élections majeures pour notre pays, à l'issue plus qu'incertaine, les moulins à parole s'emballent, brassent à tout va, font fi de l'adage « *pour qui trop embrasse, mal étreint* ». Des candidats ajournent la publication de leur programme, d'autres le biffent à grands traits de plume rageurs. Mais aucun ne semble véritablement concerné par une menace qui surplombe pourtant toutes les autres, celle du changement climatique.

Rapportée à notre secteur, la prise en compte de cette perspective, dont le pas de temps n'est certes pas électoral, devrait conduire à poser des jalons de la transition énergétique. On serait en droit d'attendre des propositions concrètes. Las, on en reste le plus souvent aux incantations. Et encore.

Les moulins à vent devront attendre et leurs promoteurs ronger leur frein. On peut toujours rêver, avec France énergie éolienne (FEE), d'un mix électrique en 2050 qui soit 100 % renouvelable et compte 63 % d'éolien⁽¹⁾. On serait *a minima* en droit d'attendre des politiques qu'ils expliquent comment atteindre les objectifs déjà inscrits par leurs soins dans le marbre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : compter sur 26 GW d'électricité éolienne en 2023, c'est se donner les moyens d'installer au moins 2 GW de puissance supplémentaire chaque année lorsqu'on en réalise tout au plus 1 GW...

Les professionnels ont fait le job et proposé des mesures qu'on souhaiterait voir entendues, sinon reprises. Dans son récent Livre blanc, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) a pointé, filière par filière, les obstacles et les moyens de les franchir. Dans le secteur de l'éolien, deux mesures ont retenu notre attention.

Première mesure efficace et à l'évidence peu coûteuse, diviser par deux les délais d'instruction des dossiers qui excèdent souvent six ans, de quoi rebuter les investisseurs les plus convaincus et, simultanément, simplifier la procédure pour le renouvellement des parcs existants afin d'installer sur le même site des machines plus performantes pour une nuisance moindre. La généralisation du guichet unique pour obtenir les autorisations administratives est un premier pas, mais ce n'est pas suffisant.

Seconde mesure, mieux répartir les retombées fiscales. Les taxes locales issues des installations d'éoliennes doivent davantage profiter aux communes d'accueil des parcs si on veut faire de ces collectivités les relais de la transition énergétique. Un enjeu de tout premier ordre pour les entreprises du secteur qui ont bien compris que pour réduire le risque de contentieux – principal frein au développement de l'éolien en France, il faut davantage associer les riverains et leurs édiles via non seulement la concertation mais aussi, et surtout, des espèces sonnantes et trébuchantes, comme le montre avec succès la finance participative.

Deux mesures modestes, mais suffisantes pour libérer toute une filière qui, faut-il le rappeler, a créé en 2015 plus de 2 000 emplois et rapporte chaque année aux collectivités territoriales quelque 25 000 euros d'impôts par éolienne. Deux mesures qui pourraient venir utilement enrichir le chapitre "Énergie" du programme de nos candidats à la magistrature suprême.

Huit mois avant le scrutin de 2007, Nicolas Hulot soumettait aux candidats son "Pacte écologique". En 2012, France nature environnement faisait défiler à son congrès la plupart des postulants à l'Élysée, venus à Montreuil détailler leur programme en matière énergétique et environnementale. En 2017, les enjeux énergétiques et climatiques ne sont plus au cœur du débat alors que les défis sont plus que jamais à relever. « *L'écologie ne devrait pas être verte, elle devrait être bleu, blanc, rouge. C'est un sujet qui conditionne tout le reste* », déclarait Nicolat Hulot sur RTL en novembre dernier. À bon entendeur, salut !

1) selon le scénario de l'Ademe